

DECISION

N° 2026/242/DEC/1.4

Le Maire de la Ville d'EU,

Vu,

- l'Article L. 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

- la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Considérant la décision de signer un contrat de cession avec l'association Popping Hole- 16, rue de l'hospice - 76260 Eu - pour un concert avec Hugo DERECHY prévu le jeudi 2 juillet 2026 à 19h00 dans le jardin à la Française de la Mairie, dans le cadre des rdv du jeudi.

D E C I D E :

Article 1^{er} : Un contrat de cession est signé avec l'association Popping Hole- 16, rue de l'hospice - 76260 Eu - pour un concert avec Hugo DERECHY prévu le jeudi 2 juillet 2026 à 19h00 dans le jardin à la Française de la Mairie, dans le cadre des rdv du jeudi

Article 2 : Le montant de la prestation s'élève à la somme de 800.00€ TTC.
Ce règlement s'effectuera par mandat administratif dans un délais de trente jours à réception de la facture établie par l'association et d'un RIB.

La commune prendra également en charge :

- Le catering des musiciens
- La Sacem

Article 3 : Monsieur le Trésorier, Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, en l'Hôtel de Ville, le vingt-six juin deux mille vingt-six.

Le Maire de la Ville d'EU,
Robin DEVOGELAERE

